

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 4 JUILLET 2024

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :**  
**28 JUIN 2024**

**Présents :** Véronique BARRAQUÉ ONNO (Maire), Romuald FAVREAU, Ketty ARICIQUE-DULAC, Carole RAKOTOARISOA, Marc BEUGNIES, Jérôme FOUILLOY, Martine BONHOMME, Olivier PHILIPPON, Laurent MALARD, Martine DESPAX, Yves DULAC, Sandy FARDEL, Alain LAFOURCADE, Christelle ANTOLINOS, Hubert CORBEL, Nadine HURY, Béatrice ESCLARMONDE, Hélène MAROUBY.

**Absents :** Gérard CAMPISTRON, Emmanuelle DELMAS, Robert GRUMDEY.

**Excusés :** Monsieur AINAOUI / Madame DESPAX / Monsieur LAGARDERE / Monsieur LE NEVANEN / Madame PEYRE / Monsieur PLANAGUMA.

## **Procurations :**

Yacine AINAOUI donne procuration à Véronique BARRAQUÉ ONNO.

Martine DESPAX donne procuration à Carole RAKOTOARISOA.

Gilles LAGARDERE donne procuration à Nadine HURY.

Cédrick LE NEVANEN donne procuration à Ketty ARICIQUE-DULAC.

Claudine PEYRE donne procuration à Martine BONHOMME.

Laurent PLANAGUMA donne procuration à Romuald FAVREAU.

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Romuald FAVREAU

**Quorum :** 24

## **Ordre du jour :**

- 01-05-2024 - Vie culturelle : Modification du règlement intérieur des ateliers culturels
- 02-05-2024 - Vie locale : Modification du règlement intérieur de locations de salles municipales
- 03-05-2024 - Subventions : Demandes de subventions pour les travaux de rénovation de la crèche associative « Les grillons »
- 04-05-2024 - Finances : Décision modificative n°2
- 05-05-2024 - Finances : Décision modificative n°3
- 06-05-2024 - Marchés publics : Validation du choix des entreprises pour le marché de travaux du Tiers-lieu

- 07-05-2024 – Vie scolaire : Adoption de la convention de partenariat de la région académique Occitanie pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT) pour l'année scolaire 2024-2025
- 08-05-2024 – Toulouse métropole : Adoption de la convention de groupement de commandes de Toulouse Métropole pour l'achat d'électricité
- 09-05-2024 – Toulouse métropole : Adoption de la convention de Toulouse Métropole relative à la refacturation des consommations électriques des abris raccordés au réseau d'éclairage public de la ville de Mondonville.
- Questions diverses :
  - Actions égalité Femmes/Hommes
  - Projet de MSP – Maison de santé pluridisciplinaire
  - Mutuelle communale – bilan à 6 mois
  - Communiqué aire de grand passage

#### **LA SÉANCE EST OUVERTE À 18 HEURES 41**

Madame la Maire salue les membres du Conseil et leur souhaite la bienvenue à ce dernier Conseil avant les grandes vacances, comme disaient les enfants de son époque, mais peut-être que cela ne se dit plus.

Monsieur Romuald FAVREAU, secrétaire de séance, procède à l'appel.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

## **APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2024**

En l'absence de remarques concernant le procès-verbal du Conseil municipal du 6 juin 2024, Madame la Maire soumet la délibération au vote.

**Approuvé à l'unanimité**

## **VIE CULTURELLE : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ATELIERS CULTURELS**

### **Délibération n° 01-05-2024**

Monsieur Marc BEUGNIES explique que le service culturel a souhaité avancer le début des cours des ateliers culturels juste après le forum des associations, alors que jusqu'à présent, il débutait le 1<sup>er</sup> octobre. Pour clarifier les paiements et les conditions

d'inscription, ils ont souhaité rajouter ou transformer le texte de ce règlement – c'est ce qui apparaît en jaune dans l'annexe que les élus ont reçu.

Rien de bien nouveau : les tarifs n'ont pas changé, ce règlement a simplement été changé pour permettre au paiement d'arriver avant la date précédente et aux cours de démarrer plus tôt. Il est spécifié dans le texte que la date de début des cours sera communiquée à l'inscription. Elle dépendra du moment où le cours arrive dans la semaine après le forum et d'éventuelles disponibilités des intervenants.

En l'absence de questions, Madame la Maire soumet la délibération au vote.

Oui l'exposé de Monsieur Marc BEUGNIES et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la modification du règlement intérieur des ateliers culturels.

**Approuvé à l'unanimité**

## **VIE LOCALE : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LOCATIONS DE SALLES MUNICIPALES**

### **Délibération n° 02-05-2024**

Madame la Maire explique qu'il s'agit d'actualiser le règlement intérieur par rapport au nettoyage des salles et les règles d'usage, à l'intérieur comme à l'extérieur. Ils sont obligés de faire cette précision parce que malheureusement, il y a eu des débordements et c'est toujours pareil : dans le règlement intérieur, il manque toujours la petite phrase qui permet de régler ce problème. Ils ont donc rajouté les règles d'usage et de nettoyage à l'intérieur comme à l'extérieur des salles.

En l'absence de questions, Madame la Maire soumet la délibération au vote.

Oui l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la modification du règlement intérieur de locations de salles municipales.

**Approuvé à l'unanimité**

## **SUBVENTIONS : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE**

## RÉNOVATION DE LA CRÈCHE ASSOCIATIVE « LES GRILLONS »

### Délibération n° 03-05-2024

Madame la Maire présente la délibération n° 3, qui concerne une demande de subvention pour les travaux de rénovation de la crèche associative Les Grillons. À la suite de la visite de contrôle de la PMI du département, la commune souhaite procéder à des travaux de rénovation du bâtiment communal.

Il s'agit de l'acquisition d'un abri de jardin pour remplacer le cabanon de stockage de jeux extérieurs vétuste et pour l'abattage d'une cloison et l'installation d'une porte à galandage afin d'optimiser la gestion des espaces. Pour cela, une subvention va être demandée au niveau de la CAF à hauteur de 80 %. Pour l'acquisition de l'abri de jardin de 649 €, la CAF participerait à hauteur de 519 € et il resterait à charge pour la commune 130 €. Pour la cloison et l'installation d'une porte à galandage pour un total de 7 700 €, la CAF participerait à hauteur de 6 160 € et la commune à hauteur de 1 540 €.

En l'absence de questions, Madame la Maire soumet la délibération au vote.

Oùï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve les demandes de subventions pour les travaux de rénovation de la crèche associative « Les Grillons ».

**Approuvé à l'unanimité**

## FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

### Délibération n° 04-05-2024

Monsieur Romuald FAVREAU explique qu'il s'agit là uniquement de ce qu'il appelle des reroutages de lignes budgétaires, des mouvements comptables. Il n'y a pas de mouvements financiers à part entière, il s'agit uniquement de mouvements comptables qui nous sont demandés, conseillés par la trésorerie. Il ne rentre pas dans les détails parce qu'il s'agit vraiment de deux délibérations très techniques, puisque ce sera la même chose pour la suivante, ils y reviendront juste après.

En l'absence de questions, Madame la Maire soumet la délibération au vote.

Oùï l'exposé de Monsieur Romuald FAVREAU et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la décision modificative n° 2.

**Approuvé à l'unanimité**

## FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

### Délibération n° 05-05-2024

Monsieur Romuald FAVREAU estime que les montants étant encore plus faibles, il n'y aura pas de question. Il s'agit toujours de reroutage comptable pour avoir les bons crédits sur les bonnes lignes de financement.

En l'absence de questions, Madame la Maire soumet la délibération au vote.

Oui l'exposé de Monsieur Romuald FAVREAU et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la décision modificative n° 3.

**Approuvé à l'unanimité**

## MARCHÉS PUBLICS : VALIDATION DU CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE MARCHÉ DE TRAVAUX DU TIERS-LIEU

### Délibération n° 06-05-2024

Madame Ketty ARICIQUE-DULAC débute la présentation du projet en faisant une dédicace pour Monsieur LAGARDERE. Ce projet de tiers lieu est un projet que la mairie porte depuis longtemps, sa genèse est une convergence de différents besoins – elle a fait un schéma rapide. Comme le soulignait également Monsieur CAMPISTRON, il y a la nécessité d'une restauration du patrimoine, ils y tenaient particulièrement. Donc ça, c'est vraiment pour le bâtiment, mais en plus, il y a les usages, il y a la nécessité ou le besoin en tous les cas pour les Mondonvillois de pouvoir se retrouver et échanger. Il y avait aussi le besoin pour les associations d'avoir un lieu privilégié, pas le seul, mais privilégié. Il y a aussi la nécessité ou le besoin d'avoir un lieu pour des activités du CCAS. Donc ça, c'est sur un des bâtiments et sur le second, il y a aussi tout ce sujet autour du télétravail, du coworking, voire du corpworking. Tout le monde n'a pas la possibilité de faire du télétravail chez soi et donc la possibilité d'avoir un tiers, un troisième endroit, pour pouvoir faire cette activité un peu déportée et qui évite des déplacements pendulaires, c'était très aidant. Voilà pour la genèse du projet. Concernant la construction du projet, des réunions de co-construction avec des Mondonvillois ont été organisées et depuis l'année dernière, des réunions se font avec plusieurs élus ici présents – puisqu'il y a un co-portage avec Monsieur FAVREAU et elle-même – et il y a des associations, des agents. Ils ont reçu les agents techniques et ils ont également eu une réunion avec les

architectes de manière à pouvoir répondre au plus près aux besoins des associations et des Mondonvillois. Voilà pour l'organisation.

Madame Ketty ARICIQUE-DULAC montre ensuite les plans pour ceux qui n'avaient pas pu venir à la visite du 8 juin. Elle commence par le co-working. Là, il s'agit du rez-de-chaussée de l'ancienne mairie. Il y a la rampe d'accès, ici il y a la croix occitane – si cela leur parle, pour qu'ils puissent se repérer. Ici, il y a toujours l'ancienne entrée. Elle va être maintenue ici et sera transformée en tisanerie, donc un lieu d'échanges pour les différents professionnels puisque là, c'est le lieu de travail, d'exercice. Elle ne rentre pas dans le détail pour le reste, ce sont des bureaux séparés, donc il y a une cloison et une fenêtre par bureau.

Dans le bureau de l'ancien Maire, il y avait une seule fenêtre, donc ils ne pouvaient pas couper ce bureau en deux. Ils ont donc décidé d'en faire une salle de réunion, puisqu'il y en avait besoin aussi à cet étage. Ils ont également fait une call box pour pouvoir s'isoler et avoir un appel téléphonique professionnel quand on est en réunion. À l'étage, il y a un espace open space, la possibilité d'avoir quatre postes de travail dans cette salle. Cette grande salle sera une grande salle de réunion ou alors ce sera une salle qui se sera séparée en deux avec des cloisons insonorisées. Il faudra que cette cloison particulièrement soit installée par des services techniques puisqu'elle est lourde et l'idée, c'est d'avoir une protection phonique. Donc là, il y aura soit une très grande salle de réunion, soit deux, et évidemment avec la possibilité de sortir par cet accès, qui correspond à un escalier de sécurité, mais aussi de sortie pour cette salle. Elle va assez vite, car elle ne juge pas utile de rentrer dans les grands détails, sauf bien sûr s'ils ont des questions.

Elle passe ensuite au Fab Lab. C'est l'ancien CCAS, si cela parle aux plus anciens. Une rampe permet de circuler pour les personnes à mobilité réduite. Ici, il y a actuellement deux zones de stockage, qui seront maintenues comme telles, et là, il y aura un Fab Lab. C'est un espace pour avoir des outils, des impressions 3D par exemple, etc. Ils ont aussi la possibilité de faire un Repair Café. L'objectif, c'est d'être dans l'économie circulaire, une économie vertueuse qui permet de réutiliser, de réparer des outils, des cafetières, etc., avec quelqu'un d'expert de manière à pouvoir en faire une seconde vie et ne pas avoir à racheter à chaque fois.

Concernant le bâtiment associatif, il y a trois niveaux. Elle commence par le rez-de-jardin, et précise qu'il s'agit de la salle des arches. C'est celle qui est le plus près du parking, près du parc des Tuileries. Ce sera toujours une grande salle. L'objectif, sur les trois étages, ce sera évidemment d'avoir des toilettes PMR aux différents étages et d'avoir un local ménage à chaque étage de manière à éviter des manipulations pour les agents. Également d'avoir à chaque étage un espace de rangement pour les tables et les chaises, de manière, là aussi, à éviter les manipulations et de pouvoir adapter la salle très rapidement en fonction des usages ou des associations ou des Mondonvillois. Il y a aussi un point d'eau. Cet espace sera essentiellement pour une association qui a beaucoup d'activités, mais pas que pour celle-ci, et il y a un point d'eau pour les activités

de peinture, pour pouvoir nettoyer. Il y a aussi un lieu de stockage, il existe toujours. Ils essaient ainsi de garder la structure au maximum. Moins ils font de travaux et moins c'est coûteux en termes de budget, mais l'objectif, c'est de pouvoir rationaliser, optimiser au maximum. Là, cela va être le plan de la salle Occitanie, que les élus vont reconnaître, avec la rampe et toujours son entrée. Ici, il y a l'entrée de la salle avec les mêmes points qu'elle a cités tout à l'heure (PMR, le local ménage, etc.). C'est une très grande salle et l'objectif, c'est que ce soit une salle multi-usage. Les associations pourraient y faire leurs AG, par exemple.

C'est la raison pour laquelle un vidéoprojecteur et un écran vont être installés : ce sera ainsi prêt pour ces associations. Ici, c'est le coin brico tech et il va être transformé en coin cuisine, avec une cloison largement ouverte pour que les activités du CCAS puissent se réaliser. Il y a toutes sortes d'activités, dont l'activité cuisine du monde, qui pourraient se faire, avec des stockages. Ce qui est remarquable en termes de changement, c'est d'avoir une grande baie vitrée ici de manière à pouvoir accéder au toit des garages et d'avoir une terrasse à utiliser. D'ores et déjà, lors de la présentation le 8 juin, ils avaient émis de grosses alertes. C'est une terrasse tout à fait sécurisée, mais certainement pas pour qu'ils se mettent à sauter dessus à 100. Il va falloir être tout à fait raisonnable, c'est vraiment une vraie terrasse. Avec cet espace de cuisine, l'idée, c'est d'avoir une jonction entre le bâtiment de co-working et le bâtiment des associations. L'idée, c'est de pouvoir mixer les populations. Au moment du repas par exemple, les personnes du bâtiment professionnel pourraient venir ici et comme ça, ils pourraient mixer les populations. Il y a aussi l'accès à la terrasse avec une petite marche pour les PMR en passant par ici.

Concernant le dernier étage, sur la droite, c'est vraiment comme pour les deux autres étages, elle ne s'étend pas. Ici, il y aura deux salles avec des cloisons. Là aussi, il y a une cloison à galandage puisqu'il n'y a pas un besoin d'insonorisation. Donc là, ce sera une cloison très facile d'usage pour les uns et les autres, puisque ce sera ou des réunions d'associations ou des activités, mais il y a moins la nécessité de confidentialité qu'il y aurait sur la partie professionnelle. Il y a toujours les deux vérandas, qui seront améliorées, mais qui seront maintenues – ce seront plutôt des terrasses ouvertes. Voilà pour les deux bâtiments.

Monsieur Hubert CORBEL demande si la terrasse est prévue pour recevoir du personnel.

Madame Ketty ARICIQUE-DULAC confirme : la terrasse a vraiment une vocation d'être utilisée, des tables seront installées. Là aussi d'ailleurs, il y aura un espace de rangement de tables et de chaises de manière à pouvoir profiter pleinement de la terrasse. Elle sera tout à fait utilisable et l'idée, c'est justement de pouvoir faire le lien avec la cuisine. Ce sera normalement très convivial. La seule chose qu'ils demanderont, c'est de ne pas mettre beaucoup de force et de sauter dessus, c'est juste de la sécurité, mais autrement ils pourront faire un usage tout à fait normal de cette terrasse, comme partout par ailleurs.

Madame Nadine HURY s'enquiert du nombre de places concernant le parking et s'il s'agit des places existantes aujourd'hui ou places rénovées.

Madame Kitty ARICIQUE-DULAC répond qu'ils vont garder exactement les mêmes places qu'il y a actuellement, ils ne vont pas en rajouter. Ils orienteront les personnes qui veulent venir en voiture d'aller sur le parking près de la mairie et de pouvoir circuler. De toute façon, foncièrement parlant, il n'y a pas d'espace pour pouvoir construire des parkings, donc ils n'en rajouteront pas. Il y aura quand même le parking PMR devant, mais il existe déjà.

Madame Béatrice ESCLARMONDE demande qui effectuera l'entretien de ces nouveaux locaux.

Madame Kitty ARICIQUE-DULAC indique que c'est une excellente question, ils en sont très exactement à ce niveau du projet. Il faut tout construire : le modèle économique, le modèle logistique, qui va s'en occuper, les réservations, etc. Ils ont déjà pensé au système de réservation pour le déblocage des portes, déverrouillage avec des applis, etc., mais il n'en demeure pas moins la nécessité d'avoir une sorte de conciergerie ou de logistique. Ils sont vraiment au cœur de ce travail maintenant. Les travaux commencent le mois prochain pour une durée d'un an à peu près, un peu moins, donc si les élus sont d'accord, quand le projet aura avancé, elle reviendra vers eux pour leur partager la partie fonctionnelle. Là, il s'agissait de présenter la partie plans et elle reviendra vers eux pour la partie fonctionnelle.

Madame Béatrice ESCLARMONDE aurait une question concernant le bâtiment de l'ancienne mairie. Au niveau des chéneaux, il y a des nids d'hirondelles, qui devront être protégés ou délogés – elle ne sait pas encore comment cela va se passer. Elle craint que les personnes qui vont procéder au désamiantage n'aient pas trop de souci de ce sujet-là. Elle pense donc qu'il faudrait prévoir en amont une équipe spécialisée dans ce domaine-là, par rapport à ces oiseaux, qui sont en déclin.

Madame Kitty ARICIQUE-DULAC répond qu'ils y ont pensé. Ils se sont demandé s'il y avait un impact pour ces nids et pour l'instant, il y a assurance que les travaux n'ont aucun impact sur les nids d'hirondelles qui sont sur les murs de l'ancienne mairie. Ils ont donc cette garantie et maintenant, charge à eux de veiller à ce que ce soit bien respecté. Ils ont fait cette demande et les services sont tout à fait au fait sur ce sujet, ils sont très sensibilisés à cela.

Madame la Maire propose de poursuivre sur la délibération. Suite à la commission d'appel d'offres, il y avait treize lots – puisque le premier a déjà été délibéré le mois dernier. Trois ont été déclarés infructueux. Sur le lot deux et quatre, une seule entreprise

avait déposé son dossier et s'est retirée avant la commission d'appel d'offres. Pour le quatorze, il n'y a pas eu du tout de candidats. Le lot trois, qui concerne l'enduit, a été attribué à l'entreprise Embellie Façades pour un montant de 63 210 €.

Le lot cinq, le lot menuiseries extérieures, a été attribué à l'entreprise Alu Créations pour un montant de 106 810 € hors taxes. Le lot six, qui concerne la plâtrerie, isolation, doublage au plafond, a été attribué à l'entreprise Jacky Massoutier et Fils pour un montant de 130 200 €. Le lot sept, la menuiserie intérieure et la signalétique, a été attribué à l'entreprise Ronco pour un montant de 137 278,25 €. Le lot huit, sols souples et sols durs, a été attribué à l'entreprise Idéal Bâtiment Occitanie pour un montant de 54 140,95 €. Le lot neuf, la peinture, a été attribué à l'entreprise Peinture Sud-Ouest pour un montant de 30 206,09 €. Le lot 10, la serrurerie, a été attribué à l'entreprise Rouanet Société Nouvelle pour un montant de 40 746 €. Le lot 11, CVC plomberie, a été attribué à l'entreprise AR Climatisation pour un montant de 121 216,47 €. Le lot 12, l'électricité a été attribué à l'entreprise LE2 pour un montant de 130 500 € et le lot 13 à l'entreprise Étanchéité du Saves pour un montant de 19 367,77 €.

En l'absence de questions, Madame la Maire soumet la délibération au vote.

Où l'exposé de Madame Ketty ARICIQUE-DULAC et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : valide le choix des entreprises pour le marché de travaux du tiers-lieu.

### **Approuvé à l'unanimité**

## **VIE SCOLAIRE : ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT DE LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT) POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025**

### **Délibération n° 07-05-2024**

Madame Carole RAKOTOARISOA explique que les deux écoles de Mondonville, à la maternelle et à l'élémentaire, souhaitent mettre en place l'ENT école dans le cadre des liaisons famille école. C'est déjà le cas aujourd'hui à l'école élémentaire. L'école maternelle envisage de le mettre en place aussi, toujours dans le cadre de cette liaison. Du coup, il faut mettre en place une convention entre les différents partenaires, à savoir l'école, la mairie et l'Éducation nationale, pour définir le rôle de chacun dans cette mise en œuvre. Côté mairie, il s'agit de payer 45 € par école pour la mise en place de cette ENT, avec la possibilité éventuellement d'avoir un accès mairie pour faire passer leurs messages directement par cet ENT.

En l'absence de questions, Madame la Maire soumet la délibération au vote.

Où l'exposé de Madame Carole RAKOTOARISOA et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la convention de partenariat de la région académique Occitanie pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT) pour l'année scolaire 2024-2025.

**Approuvé à l'unanimité**

## **TOULOUSE MÉTROPOLE : ADOPTION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES DE TOULOUSE MÉTROPOLE POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ**

### **Délibération n° 08-05-2024**

Madame la Maire rappelle qu'ils avaient adopté cette convention de groupement de commandes pour l'achat de gaz le mois dernier. Il s'agit de la même démarche. Elle s'enquiert d'éventuelles questions.

Monsieur Hubert CORBEL s'enquiert du nombre de communes concernées par ces achats groupés sur la métropole. Selon lui, ces groupements ont un intérêt quand il y a un regroupement de communes. Il aimerait donc savoir s'il s'agit juste de Toulouse Métropole et de Mondonville.

Madame la Maire répond qu'il y a Toulouse Métropole, les mairies de Toulouse, Aigrefeuille, Aucamville, Aussonne, Balma, Blagnac, Brax, Bruguières, Castelginest, Colomiers, Cornebarrieu, L'Union, Cugnaux, Launaguet, Pibrac, Drémil-Lafage, Flourens, Fonbeauzard, Gagnac, Mondonville, Mondouzil, Montrabé, Seilh, Saint-Jory, Saint-Orens, Tournefeuille, Villeneuve-Tolosane, Saint-Jean, plus des CCAS comme celui d'Aucamville, de Balma, de Colomiers, de Cugnaux, de Launaguet, de Pibrac, de Tournefeuille, de Toulouse, etc. Il y a aussi les maisons de retraite, la Régie municipale d'Électricité de Toulouse, la Cité de l'Espace, etc.

En l'absence d'autres questions, Madame la Maire soumet la délibération au vote.

Ouï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la convention de groupement de commandes de Toulouse Métropole pour l'achat d'électricité.

**Approuvé à l'unanimité**

## **TOULOUSE MÉTROPOLE : ADOPTION DE LA CONVENTION DE TOULOUSE MÉTROPOLE RELATIVE À LA REFACTURATION DES CONSOMMATIONS ÉLECTRIQUES DES ABRIS RACCORDÉS AU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA VILLE DE MONDONVILLE**

### **Délibération n° 09-05-2024**

Madame la Maire explique que depuis le 2 août 2023, la mise à disposition, l'entretien, la maintenance et l'exploitation des abris voyageurs sont assurés par la Société d'abris voyageurs de Toulouse Métropole dans le cadre d'un contrat de concession métropolitaine datant du 22 juin 2023. Ils ont sur la commune plusieurs abris et il s'agit donc de refacturer à cette société les frais d'éclairage des abris.

En l'absence de questions, Madame la Maire soumet la délibération au vote.

Ouï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve la convention de Toulouse Métropole relative à la refacturation des consommations électriques des abris raccordés au réseau d'éclairage public de la ville de Mondonville.

**Approuvé à l'unanimité**

## **QUESTIONS DIVERSES**

Madame la Maire demande aux élus de ne pas quitter la salle avant de quitter les documents du compte administratif.

- **Actions égalité Femmes/Hommes**

Madame la Maire annonce les questions diverses. Elle donne la parole à Marie KRAHENBUHL, référente égalité femmes/hommes à la mairie de Mondonville, pour faire un point sur les actions égalité femmes/hommes.

Madame Marie KRAHENBUHL explique que pour l'année 2024, et les élus ont pu certainement le voir à l'occasion du 8 mars et surtout du mois de l'égalité, l'action Des femmes inspirantes et remarquables, en lien avec Toulouse Métropole, a été reconduite. Les portraits ont été encore une fois cette année exposés sur les grilles de l'école Caroline Aigle.

Ils ont également décidé de remettre ceux de l'année précédente, le but étant qu'il y ait une continuité sur toutes les années et qu'à la fin toutes les grilles soient remplies. Cette action sera reconduite en 2025. Un appel à candidatures sera lancé – les élus peuvent en parler s'ils connaissent des femmes remarquables ou inspirantes. Concernant ces actions d'égalité femmes/hommes, de lutte contre les violences faites aux femmes, violences intrafamiliales, une autre action notable porte autour du 25 novembre. Cette année, une semaine entière sera consacrée au 25 novembre puisque le 25 novembre tombe un lundi. La mairie conduira plusieurs actions. Il y aura à la mairie une exposition qui s'appellera « Les mots à l'image » et qui met en scène, en photographie et en lumière, des femmes qui ont subi des violences. En parallèle, il y aura une exposition à la médiathèque, qui vise l'égalité filles-garçons puisqu'au début du mois de novembre, il y a également la Journée internationale de l'égalité filles garçons. Ces deux expositions seront en lien. Comme l'année dernière, un ciné débat sera organisé en salle d'animation. Le film n'est pas encore choisi, mais ce sera communiqué très rapidement. Enfin, des cours d'initiation au self-défense seront proposés à destination des femmes Mondonvilloises et autres, parce que quand ils l'avaient organisé il y a deux ans, des femmes des communes alentour avaient souhaité participer, donc ce sera évidemment ouvert au plus grand nombre. Ces cours seront proposés en lien avec l'association de boxe, qui propose des cours sur Mondonville, et qui fera des initiations self-défense, boxe, Krav -maga, tout un package pour se défendre.

Cette année, comme l'année dernière, un bilan et un rapport sur l'égalité à Mondonville seront faits. Le bilan retracera toutes les actions qui auront été mises en place en 2024 et le rapport fera la suite de celui qui avait été déjà dressé en 2023 pour voir si les choses ont évolué en plus, en moins, en positif, en négatif. Celui-ci sera disponible sur tous les supports de communication et à l'accueil de la mairie. La page dédiée sur le site de la mairie est régulièrement mise à jour et dans le journal municipal, ils essaient d'avoir régulièrement un article, voire même une page, parce qu'elle est un peu gourmande.

Madame la Maire s'enquiert d'éventuelles questions.

Madame Béatrice ESCLARMONDE demande quelle est pour eux la définition d'une femme remarquable ou inspirante.

Madame Marie KRAHENBUHL indique qu'ils n'ont pas de critères précis. Cela a été lancé par Toulouse Métropole il y a quelques années et la commune s'y est associée. En réalité, il n'y a pas de critère particulier, mais des exemples qui avaient été cités par Toulouse Métropole pour présenter ce projet, ce sont par exemple des femmes qui exercent des métiers plutôt genrés masculins ou des femmes qui ont contribué à des actions humanitaires dans le domaine de la santé ou qui se sont illustrées dans le sport également. C'est assez divers, assez varié, et s'ils reprennent les femmes inspirantes de ces deux dernières années, ils pourront constater un large champ.

- **Projet de MSP – Maison de santé pluridisciplinaire**

Madame la Maire propose de faire un point sur le projet de maison de santé pluridisciplinaire.

Monsieur Romuald FAVREAU fait remarquer que c'est un feuilleton qui commence à être un peu long et c'est bien de faire un petit point officiel pour que certaines rumeurs puissent rester là où elles sont. Ils ont délibéré il y a quelques mois pour la vente de ce terrain à destination de la Maison de la santé. Ils ont également délibéré pour un calendrier de vente cadencé par un dépôt de permis de construire, etc. Entre-temps, un premier permis de construire a été déposé puis retiré pour des raisons administratives, puisque ce projet se trouve dans le cadre d'un PUP, donc un cadre administratif et urbanisme particulier. Le nouveau permis a été déposé. Aujourd'hui – ce n'est pas vieux – ils ont reçu les porteuses du projet, les doctoresses et leur notaire en mairie. Elles se posent beaucoup de questions et la mairie les a fortement conseillés d'aller présenter leur projet à leurs voisins, la copro commerçante, puisqu'aujourd'hui, il y a, pour être très technique, un sujet de servitude. Pour rentrer dans cette future Maison de la santé, il faut passer par la copro commerçante et il faut que la copro commerçante autorise la servitude d'accès à ce projet-là. Voilà où ils en sont. Ils ont donc fortement conseillé aux doctoresses et à leur notaire de se diriger très rapidement vers un voisin pour rapidement obtenir cette servitude d'accès. Il anticipe un peu, mais étant en début juillet, il y a de fortes chances malgré tout qu'ils doivent modifier le calendrier qui a été délibéré ici pour leur accorder quelques mois de plus, si tenté que le chemin soit le bon. Donc côté mairie, tout a été fait, la parcelle a été rendue capable du projet, le Conseil municipal a délibéré pour un prix de vente pour ce projet d'utilité publique. La balle n'est clairement plus dans le camp de la mairie, mais bel et bien entre les porteuses du projet et leur voisin.

Madame la Maire s'enquiert d'éventuelles questions.

Madame Béatrice ESCLARMONDE estime que ce problème de servitude aurait dû être anticipé.

Monsieur Romuald FAVREAU répond qu'il l'a été de leur côté. Ils ont obtenu en amont un accord oral. Il n'était pas possible d'avoir un accord écrit, puisque ce n'est pas de leur ressort, mais ils ont eu un accord oral de la copropriété. Il faut transformer cet accord oral en accord écrit et une fois de plus, ce n'est plus de leur ressort, c'est du ressort des porteuses du projet.

Madame la Maire fait remarquer qu'il faut se mettre autour de la table et ils devraient y arriver.

Monsieur Romuald FAVREAU concède que beaucoup de temps est passé et que le sujet aurait pu être sur la table depuis un bon moment, ils sont d'accord sur ce point, mais une fois de plus, ce n'est pas du ressort de la mairie.

**- Mutuelle communale – bilan à 6 mois**

En l'absence d'autres questions, Madame la Maire passe au sujet de la mutuelle communale et propose un bilan à six mois, la mutuelle ayant démarré le 26 janvier.

Madame Kitty ARICIQUE-DULAC rappelle qu'officiellement, la mutuelle a débuté le 1<sup>er</sup> février et les chiffres transmis sont un bilan au 1<sup>er</sup> juin, donc il y a quatre mois pleins. Une permanence hebdomadaire est réalisée au sein de la mairie. La réunion s'est vraiment très bien passée et le déroulé des semaines suivantes ont vraiment répondu à leurs attentes puisqu'il y a eu vraiment beaucoup de passage, beaucoup de Mondonvillois qui sont venus pour rencontrer un conseiller. 45 personnes ont été rencontrées pendant ces quelques mois. L'intérêt de ce conseil, parce que c'est vraiment un conseil que ce monsieur offre, c'est qu'il ne pousse pas nécessairement à acter sa mutuelle pour aller vers Mutami. Il y a vraiment un comparatif tout à fait personnalisé entre la mutuelle que la personne a et Mutami. Là, la personne fait un choix de conserver sa mutuelle ou d'aller vers Mutami. À la suite de cela, il y a eu un certain nombre d'adhésions puisqu'il y a 40 personnes protégées avec 24 assurés, 9 conjoints et 7 enfants. Le camembert de droite montre les tranches d'âge. Cette mutuelle est vraiment très intéressante pour les personnes de plus de 60 ans et les personnes ne se sont pas trompées, il y a vraiment une forte adhésion pour cela. La diapositive suivante montre les différentes garanties. En fonction de la somme et de la garantie payées, il y a une répartition. Il n'y a que la garantie 2 qui n'a pas vraiment trouvé ses acquéreurs, mais autrement, il y a une diversité qui permet de répondre aux besoins de tout un chacun. Ce qui est remarquable, c'est que la mutuelle était prévue et elle est prévue pour les Mondonvillois, mais le bouche-à-oreille a fait que l'association de l'Âge d'Or mondonvilloise a elle aussi

conventionné avec la mutuelle Mutami. Donc maintenant, par le truchement de l'association de l'Âge d'Or, il y a aussi des personnes qui ne sont pas des Mondonvillois qui profitent de ces tarifs négociés et très intéressants. Les objectifs initiaux de la mutuelle, c'est vraiment de protéger au maximum toutes les personnes, quel que soit le groupe d'âge. Plus cela va et plus l'accès aux dispositifs de santé est difficile pour les personnes. Pour l'instant, ils s'aperçoivent que le service proposé est un service qui répond vraiment aux besoins des Mondonvillois.

- **Communiqué aire de grand passage**

Madame la Maire passe au point suivant concernant le communiqué sur l'aire de grand passage. Les élus ne sont pas sans ignorés, ils ont eu des infos concernant l'aire de grand passage qui serait positionnée sur la commune d'Aussonne, en limite de leur commune. Cela se ferait sur un terrain de quatre hectares cultivés, doublement alimenté en eau par le lac et les coteaux de Gascogne. La commune d'Aussonne et la commune de Mondonville ont chacune fait son communiqué pour s'opposer à cette aire de grand passage à cet endroit. Ils ne sont pas contre le fait d'avoir une aire de grand passage puisque de toute façon, c'est une obligation, par contre, ils ne souhaitent pas l'avoir sur un terrain cultivé. Ils soutiennent les agriculteurs qui travaillent – même s'ils ne sont pas sur leur commune – et il y a plusieurs autres raisons, donc elle les invite à lire le communiqué envoyé à la presse. Madame la Maire s'enquiert d'éventuelles questions.

Monsieur Hubert CORBEL s'inscrit dans le communiqué de presse, il n'a aucun problème là-dessus. Il souhaiterait réitérer quand même les problématiques que cela va poser, sans oublier que c'est un serpent de mer qui revient puisque cela avait déjà été évoqué un certain nombre d'années, il y avait eu une forte mobilisation contre ce projet. Il voudrait donc quand même rappeler certaines choses qui lui paraissent importantes. D'abord, il y a les Mondonvillois. Les acteurs économiques, sociaux et les syndicats professionnels, les associations et les riverains sont contre et ils demandent l'annulation de cette hypothèse de travail eu égard aux mauvaises expériences et aux désagréments subis par la population avec la précédente aire qui avait été mal gérée par Toulouse Métropole : carcasses de voitures, pneus brûlés, huiles de vidange toxiques déversées dans la nature et des activités illégales de vente de carcasses de voitures. Eu égard aux problèmes de circulation et les conséquences engendrées par cette arrivée importante de véhicules sur une route très fréquentée, u problème d'implantation de la zone agricole et maraîchère et au problème lié à la proximité du Domaine d'Ariane, qui gère un hébergement collectif de mineurs et une structure hôtelière. En conclusion, ils s'opposent formellement à la potentielle implantation de cette aire de grand voyage et participeront à toute action, pétition et mobilisation en cours ou à venir – il signale d'ailleurs qu'il y a déjà des pétitions sur le net et il encourage les élus à en prendre connaissance. Enfin, il aurait une question pour la mairie : il aimerait savoir s'il une

approche commune entre les communes d'Aussonne, Mondonville et Cornebarrieu est envisagée, ce dernier restant étrangement silencieux alors qu'il est concerné de la même manière.

Madame la Maire répond qu'elle ne va pas parler pour les autres communes, chacun est libre de faire ce qu'il veut dans sa commune. Il y a eu un communiqué de la mairie d'Aussonne – parce que ce sont les premiers impactés, c'est sur leur commune – et de la mairie de Mondonville.

Elle ignore le positionnement officiel du Maire de Cornebarrieu, donc elle ne pas intervenir là-dessus. Pour revenir à la pétition, oui, il y a une pétition en ligne, mais le collectif de 50 personnes qui s'est monté sur Aussonne a déjà été reçu par le Maire d'Aussonne. Le collectif souhaitait mettre la pétition en mairie. Ils ont également demandé à la mairie de Mondonville si c'était possible. Elle sera prochainement en mairie, dès qu'ils l'apporteront, parce que tout le monde ne fait pas de pétitions en ligne.

Madame Béatrice ESCLARMONDE ajoute que ce projet d'aire pour ce type de population est complètement en contradiction avec le PLUiH à venir par rapport aux zones agricoles qu'il faut préserver. C'est en contradiction. Ce n'est peut-être pas un argument suffisant, mais il en fait partie, c'en est un.

Madame la Maire indique que c'est le sujet du communiqué aussi. Il faut peut-être redéfinir ce que c'est qu'une aire de grand passage, car peut-être que tout le monde ne le sait pas. Une aire de grand passage est faite pour accueillir un grand nombre de caravanes pour des voyageurs pendant une période donnée, c'est à dire environ du mois de mai à fin septembre. Ce sont des gens qui voyagent d'une ville à l'autre, souvent pour des pèlerinages. Donc ce sont des zones qui ne sont pas faites pour qu'il y ait du travail. Il a été question tout à l'heure de l'aire qu'ils ont sur Mondonville. Ces gens-là ne vont pas travailler parce qu'ils restent une semaine, quinze jours, et ils repartent et il y en a d'autres qui arrivent, etc. Madame la Maire ne dit pas que tout est bien, mais ce sont souvent des aires qui posent beaucoup moins de problèmes que les petites aires qu'ils ont sur leurs communes. C'est important de le savoir, il n'y a pas le même type de nuisances. C'était pour définir ce qu'était une aire de grand passage.

Monsieur Hubert CORBEL indique que quand l'aire des gens du voyage a été présentée à l'époque, il y avait exactement les mêmes arguments. Et même, la loi le prévoyait, c'est-à-dire que la Métropole devait s'engager formellement à surveiller ou contrôler cette aire-là. Elle est complètement délinquante et incapable de le faire. Je ne vois pas comment elle arrivera à le faire sur une autre aire. Deuxièmement, il souhaite attirer l'attention le nombre important de caravanes. Il faudrait que l'aire du grand voyage soit près d'une autoroute parce qu'ils voyagent par autoroute. Donc les mettre en dehors d'un périmètre duquel l'autoroute est relativement loin lui semble un peu suicidaire. La

troisième chose, c'est que l'aire est loin de tout lieu où il pourrait y avoir une surveillance qui s'exerce en dehors de la Métropole, qui est incapable de le faire. Cela pourrait être par exemple la gendarmerie, donc cela devrait être en proximité de lieux qui permettent de vérifier que cela se passe bien dans ces zones-là, parce que la perte de confiance est totale. Sur la commune de Mondonville, il ne faut surtout pas sortir un argument comme celui-là, parce que la Métropole a démontré son inefficacité sur ce sujet-là.

Madame la Maire concède que ce n'est pas faux. Cependant, c'est une obligation de créer une aire supplémentaire dans la Métropole. Après, ce n'est pas pour cela qu'il faut accepter qu'elle se fasse n'importe où. Il ne s'agit pas de dire « On ne la veut pas chez nous, on la veut chez les voisins », ce n'est pas le sujet, pour elle. C'est surtout que là, il est question de prendre une terre à un agriculteur qui ne souhaite pas vendre et une terre qui est cultivée. Il y a aussi le PLUiH et tout le reste.

Monsieur Hubert CORBEL a le sentiment que cela se fait sans concertation aucune, que cela se fait dans un bureau. Monsieur CORBEL a discuté avec des syndicats fortement concernés par ce sujet-là et ils n'ont pas été concertés. Ils ont peut-être des idées justement sur une zone plus appropriée, qui serait plus à même de recevoir ces gens-là, mais cela se fait sans aucune concertation. Ils n'ont même pas été invités, apparemment, ni à Aussonne ni ailleurs, à une quelconque réunion d'information.

Madame la Maire demande s'il parle des syndicats d'agriculteurs.

Monsieur Hubert CORBEL confirme.

Madame la Maire répond que les communes non plus n'ont pas été consultées, le Maire d'Aussonne n'a pas été consulté.

#### - **Bilan de la saison culturelle 2023/2024**

Madame la Maire propose de passer au sujet suivant, qui est plus léger. Il s'agit du bilan de la saison culturelle, de septembre 2023 à juin 2024, présenté par Monsieur BEUGNIES.

Monsieur Marc BEUGNIES commence par la programmation, c'est-à-dire le cinéma et les spectacles. La fréquentation est constante. La mairie a souhaité, comme les trois années précédentes, articuler la programmation des ciné clap et des ciné goûters sur la thématique de l'année. Chaque année, il y a une thématique, cette année, c'était le sport. Cela se termine samedi, après-demain, avec un film qui normalement devrait être diffusé en plein air si le temps le permet. Sinon, il y aura un repli en salle d'animation. Il s'agit d'un film sur le sport encore, avant une projection le 24 août tout public pour donner aux Mondonvillois des spectacles pendant l'été. Ils l'avaient commencé l'année

dernière et ils ont souhaité le renouveler cette année, avec notamment, ils en parleront plus loin, l'opération Bullons au Parc. Concernant la programmation culturelle en salle, en salle d'animation, entre autres, il s'agit de concerts et de spectacles, essentiellement de théâtre, pour lesquels il y a eu une bonne fréquentation encore.

Monsieur BEUGNIES précise que l'IsdaT est l'Institut d'art de Toulouse qui permet aux étudiants, après le Conservatoire, de qui a eu lieu en salle d'animation, c'est L'incroyable histoire d'Elzéar Duquette – pour ceux qui étaient là, cela doit leur rappeler un bon moment. En plus de cette programmation, il y aura l'opération Bullons au Parc, dans le parc de la Tuilerie, le 17 juillet et le 7 août, avec deux spectacles tout publics : Boris sur les planches le 17 juillet et Petit le 7 août.

Concernant les animations à la médiathèque, comme d'habitude, il y a eu des cafés musicaux, les contes en pyjama, café littérature, animation Nuit de la lecture, rencontre d'auteurs, cafés B.D., atelier nature, café ciné, animation Partir en Livre et les partenariats avec la médiathèque départementale et la Métropole. Mais surtout, ce qu'il y a de nouveau depuis cette année, c'est ce qu'ils ont appelé les Parenthèses du mercredi. Il y en a eu deux. Il y a eu une parenthèse du mercredi tricot, où les gens ont été invités à venir tricoter, et une seconde parenthèse du mercredi où les gens étaient invités à fabriquer une pochette de vinyle à partir de découpages, de collages. Il n'y a pas eu beaucoup de monde pour le tricot, par contre, un gros succès sur l'après-midi confection de pochettes de disques.

Concernant les ateliers culturels – arts plastiques, théâtre enfants, ados, anglais enfants, éveil musical, musique à l'école – l'année dernière, en 2022-2023, ils avaient perdu l'atelier théâtre. Cela s'était assez mal passé avec une fin de saison un peu problématique. Heureusement, le metteur en scène de Mondon'Scène, l'association amateur de théâtre mondonvilloise, s'est proposé de reprendre cet atelier théâtre. Cela s'est très bien passé. Il y a eu une restitution dernièrement en salle Orion avec les enfants qui ont fait un spectacle. Les parents étaient ravis, les enfants étaient ravis, et donc l'atelier est reconduit l'année prochaine pour de nouvelles aventures. Ce qui va être nouveau, l'année prochaine, c'est une chorale d'enfants. La personne qui intervient sur l'éveil musical a souhaité ouvrir une chorale d'enfants. Il y a eu une demande sur les moins de huit ans et ils verront lors des inscriptions au Forum si cette chorale va pouvoir en ouvrir, puisque le règlement définit un seuil à partir duquel l'atelier peut ouvrir ou non. Concernant les actions scolaires, la mairie continue à intervenir sous forme de projections de cinéma, de spectacles pour les maternelles, les rencontres auteurs jeunesse, musique à l'école avec une intervenante dumiste qui intervient dans trois classes toute l'année. Les accueils en médiathèque sont maintenus pour les deux écoles trois fois par an, sous forme d'animations, lectures, expos, etc. La nouveauté, c'est que l'année prochaine, pour la petite enfance, il y aura trois rendez-vous d'accueil lecture bébés parents. C'est la nouveauté. Sinon, ils continuent d'accueillir à la médiathèque les crèches et le RAM en crèches. Il y a eu des spectacles de Noël, la matinée petite enfance et des interventions de leurs bibliothécaires hors les murs à l'entrée des crèches pour

des actions de sensibilisation à la lecture pour les bébés. Tout cela est maintenu. À chaque fois qu'il y a écrit « nouveau », c'est que ce sera en route l'année prochaine ou que cela a été mis en place sur le dernier trimestre, comme les Parenthèses du mercredi après-midi.

Il est intéressant de dire les partenariats que le service culturel a construits et continue à nourrir au cours des diverses saisons. Tout d'abord, les partenaires municipaux, institutionnels et privés : le département, notamment la médiathèque MD31 pour des prêts d'expositions, pour l'entretien et la constitution du fonds en livres, en DVD, CD et tout support documentaire, mais aussi pour des animations, les spectacles et les ateliers numériques. Mondonville a aussi un partenariat avec la Métropole, qui leur fournit des spectacles et des interventions, notamment la lecture publique, gratuitement. La MD31, c'est gratuit aussi. Sans la Métropole et le département, ils auraient beaucoup plus de mal à proposer aux Mondonvillois une programmation avec des activités et interventions culturelles de cette qualité, qui sont professionnelles. La Région les aide aussi. Et puis, il y a les partenariats avec des structures municipales comme le CAJ – enfin, il s'agit de l'association LEC, mais ils sont en partenariat avec le CAJ. Mondonville est en partenariat avec les CCAS, de plus en plus d'ailleurs, avec les ALAE, les écoles, le foyer rural, l'accueil du CLAS, qui permettent aux élèves de l'élémentaire de poursuivre leurs devoirs à l'extérieur de l'établissement. Une nouveauté, c'est l'Atlas de la Biodiversité communal, auquel Mondonville a adhéré tout récemment. Le service culturel s'inscrit donc dans un partenariat avec l'ABC, comme c'est demandé sur le cahier des charges, donc ils y répondent. Pour terminer, il y a la collaboration avec le collège Léon-Blum sur le projet Éloquence, qui a vu sa deuxième édition cette année. Ce projet est accueilli en médiathèque au printemps et pendant l'année, les collégiens préparent leur parole sur des textes en collaboration avec un prof de théâtre, une bibliothécaire de Mondonville, Céline CHESNAIS, et les professeurs du collège. Monsieur Marc BEUGNIES s'enquiert d'éventuelles questions.

Madame Béatrice ESCLARMONDE demande si l'offre des ateliers organisés correspond à la demande des usagers et si elle est suffisante. Elle aimerait savoir s'ils sont obligés d'avoir des restrictions et de refuser des administrés ou des adultes.

Monsieur Marc BEUGNIES indique que la plupart des ateliers répondent aux demandes des administrés. Quand il y a une demande spécifique, comme cela a été fait au niveau de la chorale, ils lancent une proposition d'ouverture d'ateliers. Il manque un peu de place en éveil musical, c'est récurrent, mais ils n'ont pas assez, d'une part de disponibilité par rapport à l'intervenant, et de places dans un éventuel deuxième groupe pour pouvoir le remplir. En général, ils répondent à la demande des administrés. Si les élus ont besoin des statistiques exactes, il peut les fournir avec plaisir.

Madame la Maire indique qu'ils ont épuisé l'ordre du jour. Elle souhaitait juste prendre la parole quelques minutes à titre personnel pour aborder une situation préoccupante : la montée du Rassemblement national dans notre commune :

*« En tant que Maire, il est de mon devoir de préserver l'unité et le bien-être de notre communauté et elle est profondément préoccupée par cette évolution. Notre commune est riche de sa diversité. La montée du Rassemblement national menace les fondements essentiels de notre vie en société. Les discours de division et de rejet de l'autre ne feront jamais partie de ma ville. Je comprends que certains puissent se sentir délaissés ou inquiets face à l'avenir. Les différentes crises que nous avons traversées ces dernières années peuvent susciter des sentiments de frustration et de peur. Toutefois, ces émotions ne doivent pas alimenter des politiques de haine et de discrimination. Il est crucial de rester unis et de se battre pour des solutions justes. Nous devons ensemble construire une ville plus forte, plus juste et plus solidaire où chacun trouve sa place et se sent respecté. Le choix de dimanche dessinera le visage de la France pour longtemps. Rappelons-nous les propos tenus par Albert Einstein en 1934 : " Le monde ne sera pas détruit par ceux qui font le mal, mais par ceux qui les regardent sans rien faire ". »*

Elle souhaitait simplement adresser ce petit message personnel, qui n'engage qu'elle. S'il y a des gens qui veulent prendre la parole, qu'ils n'hésitent pas.

Monsieur Jérôme FOUILLOY indique qu'à titre personnel, il soutient entièrement ce discours et il est entièrement d'accord avec tout ce qui a été.

Madame la Maire leur donne rendez-vous dimanche pour faire leur devoir de citoyen. Elle les encourage à inviter tous leurs voisins et amis à aller voter partout en France.

**FIN DE SÉANCE À 19 HEURES 38**

**Présidente de séance**  
**Véronique BARRAQUÉ ONNO**

**Secrétaire de séance**  
**Romuald FAVREAU**

